

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le **Jeu**di 15 février 2018 à 20H30, salle de la Mairie de Gonneville, sous la présidence de Monsieur Luc DUFOUR, Maire de Gonneville-Le Theil.

Etaient présents : Luc DUFOUR, Gérard VAULTIER, Patrice LEBUGLE, Bernard LEMAGNEN, Guy LEPREVOST, Christine VARIN, Jean-Robert LAMARRE, Claudine AHMED, Patricia LECLERC, Hervé MOITIE, Sylvie CORBET, Patrice GOMERIEL, Eric OSMONT, Odile LEGENDRE, Christian LEBUNETEL, Alain ANQUETIL, Sophie MABIRE, Serge PILLET.

Absents excusés : Néant

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18/01/2018.

Secrétaire de séance : Sylvie CORBET

1/ Convention présence verte

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 4 février 2016 ce dernier l'a autorisé à signer une convention de partenariat avec l'Association Présence Verte. A la demande de l'association Présence Verte, il est proposé au Conseil Municipal un avenant à la convention afin de matérialiser les changements suivants :

- abonnement mensuel Activ'zen spécifique GPRS ou 3G :

*26.90 euros pour les nouveaux abonnés des communes conventionnées dont le contrat a été conclu à compter du 1^{er} janvier 2018 (pour les abonnés dont le contrat a été conclu avant le 1^{er} janvier 2018, le tarif reste inchangé à 24.90 euros par mois),

*remise de 5 euros/mois pendant les six premiers mois pour le premier abonnement Activ'zen (de base ou spécifique GPRS ou 3G), conclu entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018 (les réabonnements ne sont pas concernés),

*possibilité d'aides sociales complémentaires versées par les Caisses de retraite ou dans le plan d'aide APA.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise le maire à signer l'avenant à la convention.

2/Préparation du budget 2018

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les devis doivent être transmis dès que possible afin qu'il en soit débattu en commission finances.

Une commission finances aura lieu le mardi 27 février prochain à 17h30 à la mairie de Gonneville.

La préparation du budget avec le trésorier aura lieu le 09 mars, le vote du budget aura lieu le 29 mars.

3/Démission d'un élu de son poste d'adjoint au maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que Monsieur LEBUGLE a donné sa démission d'adjoint au maire. Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur LEBUGLE.

Monsieur le Préfet ayant accepté cette démission (lecture faite du courrier d'acceptation de Monsieur le Préfet), celle-ci est effective depuis 13 février.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, car lors de la création de la commune nouvelle et du fait de l'obligation de parité, il avait fallu élire un certain nombre d'adjoints ce qui n'est plus le cas. En effet, les fonctions attribuées à Monsieur LEBUGLE peuvent être confiées à Monsieur GOMERIEL qui les accepterait, sachant que ce dernier serait épaulé par les autres adjoints et par Monsieur VAULTIER. Une conseillère municipale prend la parole : un autre élu souhaite peut être la place ?

Un conseiller municipal prend la parole : pourquoi en est-on arrivé là ?

Un autre conseiller municipal prend la parole : oui pourquoi en est-on arrivé là ? Comment le conseil municipal va-t-il pouvoir continuer à travailler dans la sérénité ?

Un autre conseiller municipal : y-a-t-il eu dialogue ?

Réponse de Monsieur le Maire : je n'ai jamais refusé un rendez-vous, ma porte est toujours ouverte,

Réponse de Monsieur LEBUGLE : la porte du bureau est toujours fermée, si vous m'aviez proposé un rendez-vous pour discuter des raisons qui me poussent à démissionner on en serait pas là, je ne suis pas heureux d'en arriver là, sachez que j'ai donné de mon temps pour mettre mes compétences à la disposition de la commune et non pour percevoir un salaire. Monsieur le Maire vous faites la politique de l'autruche. Si vous aviez un esprit d'entreprise cela ne se serait pas passé. C'est une fuite en avant.

Réponse de Monsieur le Maire : je ne répondrai pas à cette polémique, je prends note de ta démission, point final.

Monsieur LEBUGLE remercie alors les conseillers municipaux qui ont posé des questions.

Le conseil municipal après en avoir délibéré avec 15 voix pour, 3 abstentions, 1 contre décide de ne pas procéder à l'élection d'un nouvel adjoint et ramène donc le nombre d'adjoints à 4.

4/ Décisions prises dans le cadre des délégations

Achat et livraison d'un copieur pour l'école de Le Theil : 2844 euros.

Les enfants apprécient les photocopies en couleur.

5/ Commissions communales

CUA	B142-143	La Potièrerie	Le Theil	Maître Frédéric GODEY	Vente POTIER/FOLLIOU
CUA	B258-259	22 Vallée de la Saire	Le Theil	Maître Frédéric GODEY	Vente Gosselin/Eudes
CUA	B 742	Le Mont Bertaux	Gonneville	Maître François CHEVALIER-WYNDHAM-JONES	vente FAUVEL/MAHIER
PA	B644-682-684		Le Theil	LEBREQUIER Daniel	Projet lotissement 2 lots maison d'habitation
DP	A856	28 Route des Aulnays	Gonneville	EUDES/GOMERIEL	3 vélux 1 baie + aména étage
DP	A854	26 Route des Aulnays	Gonneville	GOMERIEL	4 vélux+aménagement étage
DP	A945	4 Route des Aulnays	Gonneville	M.MME TRUFFERT	pose de 4 vélux+aménagement comble
PC	A972	Route de la Chasse Hannot	Le Theil	HEBERT Vincent	Construction maison habitation
DP	A932	27 Rte Chasse Hannot	Le Theil	LE LAIR Mickaël	Abri de jardin
DP	A932	27 Rte Chasse Hannot	Le Theil	LE LAIR Mickaël	Velux

6/ Questions diverses

- prescription de trois plans locaux d'urbanisme infracommunautaires :

PLUI Nord Cotentin : couvrant la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin, les communes de Bretteville-en-Saire, Digosville, et du Mesnil-au-Val dépendant du pôle de proximité de la Saire, ainsi que la commune nouvelle de Gonneville-Le Theil,

PLUI Est Cotentin : couvrant l'ensemble des communes rattachées aux pôles de proximité de Montebourg, du Val de Saire et de Saint-Pierre-Eglise excepté la commune de Gonneville-Le Theil,

PLUI Sud Cotentin : couvrant l'ensemble des communes rattachées au pôle de proximité de la Côte des Isles et de la Vallée de l'Ouve.

Il sera procédé à l'élection de deux délégués par commune historique lors du prochain conseil municipal, sachant que Luc DUFOUR et Patrice GOMERIEL, actuellement délégués communautaires, devront en faire partie. Les délégués devront être disponibles en journée car ils feront tous partie d'un groupe de travail qui se réunira pendant les heures de bureau.

- fusion des deux écoles :

Transport : la région a envoyé des premiers éléments de réponses :

Un trajet au départ de Gonneville est envisageable, les horaires des écoles pourraient être :

* école de le Theil : 8h55-11h55/13h25-16h25

* école de Gonneville : 9h05-12h05/13h35-16h35,

Les enfants (maternelles et primaires) seront toujours accompagnés. Les enfants prenant le bus le matin devront le prendre le soir et inversement.

Il n'y aura pas de transport scolaire le midi (le temps de déjeuner ne le permet pas),

Les élus ont conscience que cette organisation va probablement être au détriment des assistantes maternelles. La commune essaiera, dans la mesure du possible, de minimiser les désagréments, mais il y en aura de toute façon.

La surveillance des enfants qui ne prennent pas le transport scolaire et qui devront attendre leurs camarades venant de Gonneville ou de Le Theil par le bus, devra être mise en place (après le temps de garderie actuel). La question a été posée au pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise, actuellement compétent pour les garderies, afin de savoir si ce temps de surveillance est également de la compétence Communauté d'Agglomération le Cotentin. A suivre.

A la demande de l'éducation nationale, une réunion publique en présence des directrices des deux écoles et de Mme Jarry, Inspectrice de l'Education Nationale, aura lieu le 20 février prochain à 20h à la salle polyvalente de Gonneville.

Le prochain conseil d'école de Gonneville aura lieu le 13 mars, celui de Le Theil le 15 mars,

- du remblai a été mis au niveau de l'entrée du cimetière de Le Theil afin de faciliter l'accès aux camions,
- arrêt de bus Hamel Es Ronches, entrée parking co-voiturage : les trous ont été bouchés avec du remblai, une grille a été installée,
- pont Ras : des travaux seront à prévoir pour le consolider car des pierres sont tombées, (voir Thomas LANGEVIN),
- boulangerie Le Theil : Patrice GOMERIEL et Gérard VAULTIER sont allés rencontrer le boulanger. Il envisage de cesser son activité à la fin de l'année. Il n'a fait aucune démarche. Affaire à suivre,
- portail cimetière Le Theil : il a été rallongé. Merci à Serge PILLET,
- mairie déléguée de Le Theil : l'architecte a été contacté pour le problème des fenêtres (suspicion de vers à bois). La réponse de celui-ci est la suivante : « il existe une garantie décennale sur les ouvrages. Elle concerne la solidité du bâti et les sinistres le rendant impropre à son usage. Son étendue reste limitée. A priori le problème des menuiseries ne rentre pas dans ce cadre mais plutôt dans celui de l'entretien courant des ouvrages ». Cette réponse n'étant pas satisfaisante, la compagnie d'assurances de la commune va être contactée,
- monsieur le Maire informe les délégués Manche Numérique qu'ils sont invités à une réunion d'information sur la protection des données personnelles,
- Monsieur GOMERIEL a assisté à une réunion sur le programme local de l'habitat (CAC-DDTM-CDHAT) : il s'agit de faire un état des lieux de l'habitat sur la Communauté d'Agglomération le Cotentin (CAC) afin d'aider à la réalisation des PLUI et pourquoi pas d'ouvrir certaines parcelles à la construction. Cependant les orientations sont les suivantes : utiliser des friches, réhabiliter les logements vacants au lieu de recourir à la terre agricole,
- des devis ont été demandés pour le fleurissement de la commune, la remise en état du support de la grosse cloche de l'église de Le Theil,
- Monsieur Hervé MOITIE prend la parole pour demander des explications sur les conditions de recrutement de son épouse sur le poste d'adjoint administratif territorial. Monsieur le Maire intervient alors pour lui indiquer que son intervention ne doit pas avoir lieu lors d'un conseil municipal car ce n'est pas de son ressort, mais que cette discussion peut avoir lieu en aparté. Monsieur MOITIE, mécontent, quitte la salle.

La séance est levée à 21h45.

La secrétaire de séance
Sylvie CORBET

Le Maire
Luc DUFOUR